

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
Commune de Auvilliers-en-Gâtinais
Bourg Nord

Modification de droit commun n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 23 septembre 2025
Révision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 23 septembre 2025


Modification simplifiée n°1	20 février 2024
Procédure ayant modifié le règlement graphique	Date d'approbation

Elaboration du PLUiH approuvée le 11 avril 2023

Sources : DGI Cadastre, juil. 2022 - IGN/BD-PARCELLAIRE
Modification réalisée par Terr&Am • Août 2025

- ZONAGE**
- ZONE URBANISÉE**
 - Ub / Zone urbaine : centres-bourgs des communes rurales -et aux faubourgs des pôles structurant et pôles-relais
 - Uc / Zone urbaine : extensions périphériques peu denses -et à certains hameaux ou lotissements desservis par les réseaux
 - Ue / Zone urbaine : équipements publics ou d'intérêt collectif
 - Uj / Zone de jardins privés, de vergers, intégrés au tissu urbain
 - ZONE À URBANISER**
 - AU / Zone ouverte à l'urbanisation à court terme et à vocation à accueillir principalement de l'habitat
 - ZONE NATURELLE**
 - Ne / Zone d'équipements située dans un site naturel
 - ZONE AGRICOLE**
 - A / Zone à dominante agricole, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- PRÉSCRIPTIONS**
- Element de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)
 - ▢ Espace boisé classé à préserver (L113-1)
 - ▢ Element de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
 - ▢ Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6 et -7)

